UMIH Formation devient

AKTIVÉO FORMATION

La recette du succès !

PROCHAINES DATES DE FORMATION CONSULTEZ

www.aktiveoformation.fr

0 806 700 701
contact@aktiveoformation.fr

3 HEURES 30 | INTER ET INTRA ENTREPRISES 8 À 10 PARTICIPANTS | PRÉSENTIEL | VISIO

PROGRAMME

FORMATION OBLIGATOIRE

INCENDIE ET ÉVACUATION

SAVOIR ALERTER ET METTRE EN SECURITÉ

PUBLIC : Cette formation s'adresse à tout le personnel de l'établissement médicalement apte à intervenir en cas d'incendie.

PRÉ REQUIS : Aucun

Elle aborde les **principes de base de la prévention** : réglementation, objectifs et mesures, tout en apprenant les techniques d'évacuation d'un bâtiment et le rôle du guide, du serre file et du chargé d'évacuation.

À L'ISSU DE CETTE FORMATION, les participants seront capables de :

- Acquérir les connaissances en matière de prévention et de lutte contre l'incendie.
- Connaître et utiliser les différents moyens de secours.
- Savoir assurer la sécurité des biens et des personnes.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Evacuation : Articles R4227-37 et R4227-41 à R4227-17 à R4141-20 du Code du travail
Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du travail

Taux d'acquisition : 97,09%
Taux d'atteinte des objectifs de la formation : 100%

MÉTHODE :

Supports audiovisuels, générateurs de fumées, manipulation d'extincteurs, travaux de groupe.

VALIDATION DE LA FORMATION :

L'évaluation se fait en temps réel. Remise d'une attestation de formation aux exercices d'évacuation de l'établissement concerné.

PROCHAINES DATES DE FORMATION CONSULTEZ

www.aktiveoformation.fr

0 806 700 701
contact@aktiveoformation.fr

3 HEURES 30 | INTER ET INTRA ENTREPRISES 8 À 10 PARTICIPANTS | PRÉSENTIEL | VISIO

DÉTAIL DE LA FORMATION

PRINCIPES DE PRÉVENTION

- Règlementation, prévention, objectifs et mesures, codes de construction de l'habitation ;
- Classement des établissements recevant du public, feux, naissance et propagation, règlement de securité, problématiques, travaux et installations techniques, contrôle ;

INTERVENANTS :

Formateurs expérimentés et qualifiés en sécurité incendie.